



Réunion de Conseil Municipal du 20 septembre 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt et un le vingt septembre 2021 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF, Mme Anita CACAUX, *Adjoint*s

Mme GODEFROY sabine, M. Paul CHENU, M. Sébastien BLOTTIERE, Mme Clémentine LIARD, Mme Agnès YON, M. Dominique DUVAL, M. Jean-Claude EUDE et M. Cyrille LEREFIT *Conseillers Municipaux*.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Jacqueline LEROY, M. André-Joseph PERDRIX et M. François DELAVOIERE

Monsieur Sébastien BLOTTIERE a été désigné secrétaire de séance

Délibération Adoption du rapport de la C.L.E.C.T. 2020

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée au sein de la Communauté de Communes afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

Un premier rapport définitif a été présenté en 2019 évaluant les transferts de fiscalité professionnelle et les transferts de compétences notamment scolaire et transport urbain.

La commission des transferts de charges s'est réunie le 18 novembre 2020 afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire 2020 tel que prévu par le précédent rapport du 25 octobre 2020 et d'évaluer quelques points complémentaires.

La commission des transferts de charges s'est réunie le 15 juillet 2021 afin de faire un bilan des coûts réels de la compétence scolaire 2020 de l'école située à Rougemontier.

La présente délibération a pour but de présenter et approuver le rapport de la CLECT afin que la communauté de communes puisse, après délibération de l'ensemble des communes sur ce même rapport, fixer le montant des attributions de compensation définitives 2021 et provisoires 2022.

Considérant la nécessité d'approuver le rapport 2021 de la CLECT (bilan couts scolaires 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le rapport de la CLECT 2020 joint en annexe, afin de fixer le montant des attributions de compensation définitives 2021 et provisoires 2022**
- **DE DEMANDER l'application des frais de scolarité aux communes d'origine de l'intercommunalité pour les enfants scolarisés à l'école de Rougemontier.**
- **D'ACCEPTER l'application des frais de scolarité pour les enfants de Rougemontier scolarisés dans les communes de l'intercommunalité.**
- **DE FIXER les frais de scolarité à 500 € par élève à l'ensemble des écoles de la CCPAVR de l'année N-1.**
- **DE DEMANDER l'application des frais de scolarité dès 2020 (pour application aux attributions de compensation définitives 2021).**



Réunion de Conseil Municipal du 20 septembre 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération tarifs cantine</p>	<p>Depuis la rentrée, un nouveau prestataire de restauration scolaire fournis les repas de la cantine de l'école. La négociation entreprise par la Communauté de Commune a permis d'uniformiser les prix d'achat. Cela permettra d'intégrer un aliment bio à chaque repas et de réduire le coût.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022, tarifs qui devront être soumis au prochain Conseil communautaire. Nouveaux tarifs :</p> <p style="padding-left: 40px;">Repas pour les 3-6 ans 3.10 € Repas pour les 6-12 ans : 3.50 €</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre les nouveaux tarifs de cantine mentionnés ci-dessus au prochain conseil communautaire.</p>
<p>Délibération contrat groupe assurance CDG 27</p>	<p>VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS, VU la délibération du Conseil Municipal en date Du 9 novembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;</p> <p>VU l'exposé du Maire ; CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ; CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique;</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,</p> <p>DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025.</p> <p>Et à cette fin, AUTORISE Le Maire à signer les documents contractuels en résultant. PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.</p>
<p>Délibération Convention refacturation frais de prestations fourrière animale</p>	<p><u>Annule et remplace la délibération 2021-06-04</u> <u>Article 2 de la convention modifié : prise d'effet de la convention au moment De la transmission de la délibération au contrôle de légalité.</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a signé une convention avec le Refuge de l'Espérance. Considérant que la CCPAVR fait l'avance des frais de fourrière animale pour ses communes membres ; ces dernières étant compétentes en la matière (pouvoir de police du Maire) et que la délibération n°66-2019 précise « la communauté de communes se propose de conventionner avec ses communes membres afin de refacturer les prestations aux communes, au fur et à mesure de la facturation émise par le Refuge de l'espérance », il convient donc de conventionner avec la CCPAVR pour la refacturation des frais de prestations de fourrière animale.</p> <p>Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ d'accepter la convention▪ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention



Réunion de Conseil Municipal du 20 septembre 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

Questions diverses :

Cantine :

Monsieur le Maire expose certains points concernant la cantine.

- Beaucoup de bruits au moment du repas et des problèmes pour certains enfants pour se débrouiller pour manger.
- Monsieur Cyrille LEREFRAIT propose que des parents (élus en tant que représentants des parents d'élèves) assistent au moment du repas.
- Revoir le règlement pour l'inscription car il arrive régulièrement que des enfants non-inscrits soient présents.
- Créer une commission pour le choix des menus constituée d'agents, d'élèves et de membres du Conseil Municipal.
- Madame Anita CACAUX présente une mesure qui pourrait être mise en place à la CCPAVR : des menus à 1 € pour les familles les plus modestes. Cette mesure aurait une durée de 3 ans, avec des aides de l'état en direction de la CCPAVR qui pourra capitaliser l'aide pour absorber le retour à des tarifs « normaux » à l'issue des trois ans. Cette décision doit être prise communautairement, sans cela pas d'aide de l'état. A ce jour, aucune délibération communautaire dans ce sens n'a été prise.

Note de la DDTM sur le PC SILOGE:

Avis de l'architecte et du paysagiste conseils de l'État sur les points suivants :

- Les caractéristiques dominantes des bâtiments,
- L'équipement pour les énergies renouvelables,
- Les circulations douces,
- Les circulations motorisées,
- Les haies en limite de parcelle,
- Les clôtures en limite des jardins,
- Les bassins de gestion des eaux pluviales.

Demande de créneaux d'une professeure de sport :

Elle propose des cours pour des personnes ayant eu des pathologies et pour du yoga santé.

Un créneau a été trouvé avec le RSL le mercredi de 18h à 20h.

Relance de la CCPAVR pour les travaux à réaliser devant l'atelier chemin de la Mare Vallée.

La commune va acheter les matériaux et la CCPAVR fera les travaux d'aménagement du caniveau. Le montant est de 1 439.96 € TTC.

Arrêté PC GAEC Chapelle Brestot :

Le SUM a accordé un avis favorable avec des recommandations techniques relatives aux réseaux d'hydrocarbures gérés par la société Trapil.

Le dossier classé ICPE est en cours d'instruction à la DDPP. Le 10 septembre dernier, un courriel de la Préfecture nous a informé de la mise en consultation au public du 18 octobre 2021 au 15 novembre 2021. Ces dates seront confirmées prochainement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil une réunion afin de rédiger au nom de la commune des recommandations et remarques à inscrire dans le registre ouvert au public.

Maison Tuvache :

Suite à une étude réalisée par le CAUE 27, il ressort qu'il faudrait :

- éviter les dépenses importantes,
- envisager une vente si une opportunité se présentait,
- faire faire des estimations par des agents immobiliers pour savoir à quel prix elle pourrait être mise en vente,
- envisager de l'aménager en gîte ou maison des associations sans faire autant de dépenses que pour une maison d'habitation.

Maison rue du Village :

Il convient de contacter les domaines pour une évaluation ;



Réunion de Conseil Municipal du 20 septembre 2021 Mairie de ROUGEMONTIER

CCID :

Un commissaire du service des impôts se propose de venir avant le mois de mars pour répondre aux questions des membres de la commission. Cette rencontre aura lieu un mercredi à partir de 17h30.

La Commission voirie –environnement :

La prochaine réunion est fixée au samedi 25 septembre à 10h, la commission recevra ensuite les habitants du Hardouin à 11h.

Les riverains du chemin de la Meslière ont envoyé un courrier, la commission va les recevoir prochainement après avoir étudié leurs remarques.

Un administré domicilié 17 rue du Château d'eau. demande s'il peut aménager le talus devant chez lui. La commission voirie passera voir et une réponse lui sera faite prochainement.

RD 94 le long de la Route d'Illeville et RD 675 direction Bourg-Achard:

Des aménagements sont à prévoir pour sécuriser le trajet des enfants qui prennent le bus. La mairie va reprendre contact avec M. Noury pour des devis pour un chemin gravillonné.

MAM :

Un devis de l'entreprise Rocher est en attente pour l'isolation. Il faudrait également le passage d'un plombier et d'un électricien.

Suite à la vérification périodique de la SOCOTEC :

Mme Agnès YON a fait un point avec un électricien et la mairie a demandé des devis et en attendant de nouveaux pour comparaison.

SDOMODE :

Mme Sabine GODEFROY, élue référente lors du précédent conseil municipal, demande ce qu'il en est de la formation prévue.

Mme Agnès YON fait part des retours positifs des administrés concernant les nouveaux points de collecte et des demandes d'amélioration des accès difficiles par temps humide.

Monsieur le Maire et M. Joël DE WULF répondent que l'on doit encore attendre avant que des aménagements soient réalisés car il s'agit de lieux testés pour la collecte et non définitifs pour certains.

Arrêts de bus :

Il conviendrait de revoir la matérialisation de certains arrêts où il manque des panneaux.

Déplacement arrêt de bus :

Mme Anita CACAUX présente la réponse faite par M. Hervé Maurey, sénateur, quant à sa demande de déplacement d'un arrêt de bus pour la direction de ROUEN faite en octobre 2020.

Sa demande est refusée pour des raisons de distance et de temps en plus par rapport au trajet actuel. Elle va refaire un courrier en invoquant le fait qu'il faut aller à ROUTOT (5km) pour prendre cette ligne et que peu de chose sont faites pour la mobilité et faciliter les transports en communs.

Plan de ville : M. Cyrille LEREFAIT souhaiterait qu'un plan soit installé pour lister les entreprises et leur adresse sur la commune.

Fin de séance à 23h00